



# Les Équipements de Protection Individuelle EPI

Prévention du risque infectieux en cabinet dentaire

# Équipements de protection individuelle = EPI

- Le personnel soignant est exposé à des risques infectieux avérés ou potentiels qui nécessitent d'adapter les EPI.
- Les EPI = barrières physiques entre le soignant et l'agent infectieux ou son réservoir.
  - Port de gants
  - Protection du visage (masque/lunettes)
  - Protection de la tenue
- Utilisés seuls ou en association, les EPI protègent les professionnels de santé du risque d'exposition à des microorganismes:
  - Lors des contacts avec les muqueuses, la peau lésée
  - En cas de contact ou risque de contact/ projection/ aérosolisation de produit biologique d'origine humaine
- Chaque EPI comporte des règles d'utilisation, et pour certains des dates de péremption
- L'efficacité de ces dispositifs reste liée à l'observance de leur bonne utilisation par les professionnels.
- Prérequis : porter une tenue professionnelle propre, adaptée et dédiée à l'activité pratiquée

# Les gants (1)



## Objectif :

Réduire la transmission de micro-organismes via une lésion cutanée préexistante ou en cas d'accident d'exposition au sang et aux produits biologiques.

- Les gants sont utilisés pour manipuler des objets ou toucher des surfaces visiblement ou potentiellement souillées par des liquides biologiques.
- Les gants médicaux à usage unique (gants de soin ou d'examen) = une barrière supplémentaire entre les mains du professionnel et le sang, les produits biologiques (salive...)
- Mettre les gants juste avant le geste.
- Retirer les gants et les jeter immédiatement après la fin du geste.
- Changer les gants dès rupture ou perforation.
- Utiliser des gants non poudrés.
- Pas de SHA sur les gants, pas de lavage des gants (entraîne porosité = inefficacité)
- Pas de gants en stock dans les poches des tenues professionnelles



**Les gants médicaux à usage unique** = dispositifs médicaux  
Normes EN 455-1, EN 455-2 et EN 455-3

**Pour les procédures chirurgicales** Norme ISO 10282/AC12005.

# Les gants (2)



La barrière constituée par le gant n'est pas absolue (gants poreux, micro perforation).



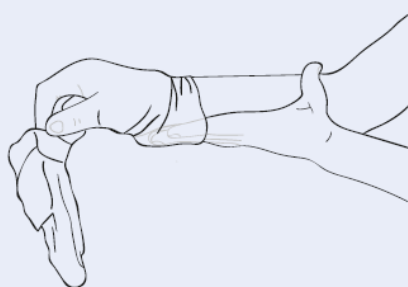
Leur usage en toute sécurité nécessite le respect des techniques d'enfilage (pour prévenir la contamination des gants) et de retrait (pour prévenir la contamination des mains du personnel).

## Nécessité d'une hygiène des mains après retrait

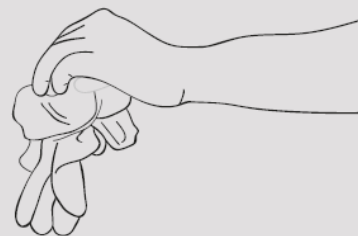
Figure 1 – Technique de retrait des gants de soins non stériles (Extrait de [95]).



1- Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.





2- Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur; tout en enveloppant le gant déjà retiré.






3- Jeter les gants usagés.

# Les gants de soins

gants	Actes	Propriétés / Normes	Matériaux	Qui ?
<b>Gants chirurgicaux stériles</b> 	Interventions chirurgicales  Actes invasifs	Effet barrière Résistant à la traction Meilleure sensibilité tactile NORME ISO 10282/AC12005	Non poudrés Latex naturel Néoprène Nitrile	<b>Chirurgien dentiste</b>
<b>GANTS médicaux Stériles ou non stériles</b> 	Examen dentaire Soins dentaires	Effet barrière Résistant +/- Confort gestuelle +/- NORMES EN 455-1/455-2 /455-3	Non poudrés Latex naturel Nitrile	<b>Chirurgien dentiste</b> <b>Assistant dentaire</b>

# Les gants de protection

gants	Actes	Propriétés	Matériaux	Qui ?
<b>GANTS de protection non stériles</b> 	Présence de liquides biologiques produit de radio Manipulation déchets Instruments souillés Nettoyage des surfaces	barrière physique chimique (surtout Nitrile)	Non poudrés Latex naturel Nitrile, (Vinyle) <b>Longueur plus importante (jusqu'à 600 mm)</b>	<b>Assistant dentaire</b>
<b>Gants de protection thermique</b> 	Manipulation des autoclaves	barrière physique		<b>Assistant dentaire</b> Manipulant les autoclaves
<b>GANTS de ménage</b> 	Nettoyage des locaux (hors salle de soins)	Barrière physique chimique		<b>Personnel dédié au ménage / prestataire</b>

# Protection de la tenue

- Porter une **surblouse imperméable à manches longues à UU** en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine.
- Mettre la protection juste avant le geste, l'éliminer immédiatement à la fin du soin et entre deux patients.
- Pratiquer une hygiène des mains après avoir enlevé la protection de la tenue.

**Actes stériles** casaque stérile à Usage Unique

Normes NF EN 13795-1/EN ISO 22610

# Protection du visage

- Porter un masque à usage médical et des lunettes de sécurité ou un masque à visière en cas de risque d'exposition par projection ou aérosolisation à un produit biologique d'origine humaine.
- Ne pas réutiliser ni repositionner un masque à usage unique.
- Pratiquer une hygiène des mains après avoir enlevé le masque ou la protection oculaire.
- En cas de risque de projection, utiliser un masque à usage médical anti projection avec une couche imperméable de **type IIR**
- Tout masque retiré doit être jeté
- Porter un calot en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine

Masques	Marquage CE	Normes	Types	Temps d'utilisation
<b>Masques chirurgicaux</b> Dispositif médical	x	<b>EN 14683</b>	II / IIR	≤4 heures
<b>Masques de protection respiratoire FFP</b>	x	<b>EN 149 +A1 :2009</b>	classe d'efficacité (FFP1, FFP2 ou FFP3)	≤8 heures
<b>Lunettes de protection oculaire ou visière</b>	x	<b>normes NF EN 166/167/168</b>		<b>désinfectées / jetées entre chaque patient si Usage Unique</b>

<https://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html#c264f077-67d1-469a-8989-26cf467e5bdc>

<https://www.geres.org/cadre-general-materiels-de-protection/les-dispositifs-barriere/>

- 
- [https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Doc\\_Reco/FichePratique/ARS20\\_FicheRepere\\_ChirdentisteN5\\_v3.pdf](https://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Doc_Reco/FichePratique/ARS20_FicheRepere_ChirdentisteN5_v3.pdf)

---

## Références